

Rapport P-212 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition P-212 intitulée: «Donnons des espaces à la culture!»

CONCLUSIONS

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 11 novembre 2009)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-212 au Conseil administratif en lui recommandant:

- de solliciter la participation des communes;
- d'effectuer un rapport sur la situation indiquant ce que le Conseil administratif a fait, ce qu'il fait et ce qu'il envisage de faire.